

RÈGLEMENT INTÉRIEUR AUX USAGERS DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE CAMILLE GUÉRIN

VILLE DE MONS EN BARŒUL

Au 1^{er} septembre 2019

La Maison de la Petite Enfance est un lieu public qui accueille et accompagne les familles avec de jeunes enfants.

(Accueil : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h)

Elle accueille différents services spécifiques :

- le Centre Montfort,
- la PMI,
- la Planification Familiale,
- Le RAM,
- la Halte-Garderie multi-accueil,
- le Centre Social « Imagine » (Bilbout'chou),
- l'Association Prim'Enfance,
- l'Espace « Arc-en-Ciel ».

Familles et Professionnels partagent en commun ces locaux et s'engagent à respecter ces règles de vie collective suivantes :

- **Les enfants sous la responsabilité de leur(s) parent(s) ou de leur accompagnant.**

Si le parent ne peut être présent, seule une personne de + de 16 ans est habilitée à l'accompagner.

Il est interdit de laisser les enfants seuls dans l'espace d'accueil.

- **Les adultes et les enfants sont tenus de respecter toute personne fréquentant le lieu, les locaux et le matériel.**
- **Les poussettes doivent être rangées dans le local prévu à cet effet.**

Pas de vélo d'enfant de + de 6 ans.

La Maison de la Petite Enfance ne peut être tenue pour responsable des vols ou dégradations qui pourraient s'y commettre.

- **Comme dans tout lieu collectif, pour la sécurité de chacun, il existe des issues de secours.**

Chacun veille à ce qu'elles soient libres d'accès.

De même, la grille du jardin doit rester accessible à tout moment aux services d'urgence et techniques.